



Non respect du contrat de location par propriétaire

Par **Azekina**, le **25/06/2009** à **17:51**

Bonjour,
Locataire depuis septembre 2007, j'ai signée un contrat de location stipulant que le logement était équipé d'un antenne TV. J'ai tout de suite remarque que la réception était mauvaise mais n'ayant qu'une vieille télé je n'ai pas fais de lien. A Noël dernier, j'ai eu un écran plasma 82 cm. Lors de son installation j'ai constaté que je ne recevais aucune chaînes. J'ai aussitôt contacté mon propriétaire par courrier. Au fil des mois les contacts ont été difficiles et longs. Aujourd'hui, il s'avère que les travaux prévus ne sont pas réalisables et la seule solution pour recevoir les chaînes télé reste internet. Mon propriétaire ne donne plus de nouvelles. Voilà bientôt 2 ans que je paie pour un appartement qui n'offre pas les prestations prévues. De plus depuis 6 mois la garantie de ma nouvelle télé court sans que je sache si elle fonctionne. Quels sont mes recours? Par avance merci de votre réponse.

Par **jeetendra**, le **25/06/2009** à **18:17**

bonjour, contactez l'une des deux adil du Doubs, ils vous renseigneront, bonne soirée à vous
ADIL de Besançon
30c rue du caporal Peugeot
25000 Besançon
Tel: 03.81.61.92.41
ADIL de Montbéliard
Maison du Département
41, avenue Joffre
25200 Montbéliard
Tel: 03.81.71.03.00